PRÉFET
DE PARIS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

PARIS

Madame, Monsieur,

**La Ville de Paris et la Préfecture de Paris ont négocié un nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030. Le Conseil de Paris a, par son vote du 10 juillet 2024, autorisé la Maire de Paris à signer ce nouveau contrat. Il fera l'objet d'une signature officielle par l'ensemble des partenaires à l'automne.**

**Ce nouveau contrat pour la période 2024-2030 s'accompagne d'une nouvelle géographie prioritaire pour l'Etat,** établie sur la base du critère de revenu inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, et dont la liste des 21 quartiers prioritaires est définie par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023. La Préfecture de Paris interviendra également sur les quartiers vulnérables reconnus en complément des quartiers prioritaires.

La Ville de Paris a souhaité intervenir au sein de de 35 quartiers populaires, en s'appuyant sur 12 critères sociaux et économiques. Les périmètres d'intervention, les ambitions et les mesures spécifiques de la Ville de Paris pour les quartiers populaires sont inscrits au sein du Pacte parisien pour les quartiers populaires présenté en Conseil de Paris le 10 juillet 2024.

Ce nouveau cadre pour la politique de la ville parisienne est le produit d'une concertation et d'une mobilisation **des habitantes et habitants ainsi que des partenaires institutionnels et associatifs.** Nous remercions l'ensemble des acteurs qui ont participé à ces dynamiques, au niveau parisien et au niveau local. L'engagement des associations dans les quartiers est structurant pour la mise en œuvre de la politique de la ville.

La Ville de Paris et la préfecture de Paris lancent ainsi un nouvel **appel à projets *Politique de la Ville* et *Ville Vie Vacances* (VVV) dans les arrondissements où il existe des quartiers prioritaires ou populaires ainsi que des zones de vulnérabilités.**

L'appel à projets « Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République » lancé par la Ville de Paris est également intégré au calendrier de ces appels à projets afin de l'articuler pleinement aux projets de chaque quartier.

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 se définit autour de 8 thèmes d'intervention :

1. GRANDIR ET ETRE PARENT DANS MON QUARTIER
2. SE FORMER, TRAVAILLER OU ENTREPRENDRE
3. SE LOGER ET BIEN VIVRE DANS MON QUARTIER
4. ÊTRE EN BONNE SANTE DANS MON QUARTIER
5. LA SOLIDARITE ET L'EGALITE DANS MON QUARTIER
6. AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES QUARTIERS
7. S'EPANOUIR DANS MON QUARTIER, A PARIS ET AU-DELA
8. PARTICIPER A LA VIE DE MON QUARTIER ET DE MA VILLE

Les critères et les modalités de dépôt de vos dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints.

Nous attirons votre attention sur le fait que **cet appel à projets sera ouvert à compter du 9 septembre et sera clos le 23 octobre 2024**. Toute demande parvenue après cette date ne pourra être examinée par nos services.

Des réunions de lancement de cet appel à projets se dérouleront comme chaque année au sein de chaque arrondissement concerné.

Les équipes de développement local (Ville de Paris) et les délégués du Préfet (Préfecture) sont à votre disposition pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet ainsi que pour la procédure de dépôt. Des ateliers d'accompagnement au dépôt des demandes de subvention, en format présentiel et dématérialisé, seront organisés dans le courant de la fin du mois de septembre et du début du mois d'octobre.

Nous vous remercions de votre implication dans la mise en œuvre de la politique de la Ville au service des habitants des quartiers et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Préfet,**
**Directeur de cabinet du Préfet,**
**de la région d'Ile de France,**
**Préfet de Paris**

**Christophe NOEL DU PAYRAT**

**L'adjointe à la Maire de Paris,**
**chargée de la Politique de la Ville**

**Mélody TONOLLI**